



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Nord

## Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**DSDEN / SDJES**

Affaire suivie par : Patrick PIRET

Tél : 03 59 71 34 20

Mél : [patrick.piret@ac-lille.fr](mailto:patrick.piret@ac-lille.fr)

144 rue de Bavay  
59000 Lille

Lille, le 20 février 2024

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Education nationale du Nord

à

Mesdames les présidentes,  
Messieurs les présidents  
des comités départementaux

**Objet :** JOP 2024 et service civique

**P-J :**

référentiel de missions service civique/JO  
présentation Génération 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 constituent une formidable opportunité pour mettre en avant les valeurs citoyennes véhiculées par le sport et promouvoir la pratique sportive.

Ils doivent être l'occasion de renforcer l'engagement de la jeunesse en France et de mettre le sport au service d'objectifs sociaux et environnementaux.

Pour atteindre ces objectifs, le secrétariat d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de la jeunesse et de l'engagement, Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et l'Agence du service civique ont l'ambition de faire bénéficier à 10 000 jeunes volontaires des missions labellisées « Célébration-Génération 2024 ». Un appel est lancé à tous les organismes et tous les jeunes qui souhaitent s'engager dans ce programme pour faire du sport un moteur de changement dans la société.

L'engagement de service civique est destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général. Les volontaires sont indemnisés à hauteur de 620 € par mois pour la réalisation de leur mission, indemnité prise en charge à plus de 80% par l'État. Le reste à charge pour l'association s'élève ainsi à 14€ par mois.

Les acteurs du mouvement sportif que vous êtes (clubs et associations sportives, comités départementaux, organisations sportives) font partie des organismes éligibles à l'accueil de jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en cas de situation de handicap) sur des missions de service civique « Célébration-Génération 2024 ».

Accueillir des volontaires en service civique constitue un atout au service du développement des clubs.

Concrètement, les volontaires en service civique sur ces missions d'intérêt général pourront par exemple, aller à la rencontre des publics éloignés de la pratique sportive pour leur faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques, notamment les nouveaux sports au programme des Jeux de Paris 2024 comme le break danse.

Dans les associations et les clubs sportifs, les volontaires en mission de service civique peuvent être les ambassadeurs des valeurs de l'olympisme, et faire, par exemple, la promotion de la pratique féminine, agir en faveur du développement durable dans le sport ou encore contribuer aux projets en lien avec le « savoir rouler à vélo » ou le « savoir nager ».

Les missions réalisées par les volontaires pourront permettre également de promouvoir le développement de la pratique sportive, d'expérimenter de nouvelles actions ou d'amplifier celles que vous menez auprès de vos adhérents et pratiquants, notamment en allant à la rencontre de nouveaux publics ou des personnes éloignées de la pratique.

Les missions contribueront à la préparation et à l'héritage durable des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Si votre comité ou le club est déjà agréé service civique, il peut rejoindre ce programme en labellisant « Célébration-Génération 2024 » les missions existantes et/ou de nouvelles missions.

Il suffit pour cela de contacter le SDJES (Marie Merlot, [marie.merlot@ac-lille.fr](mailto:marie.merlot@ac-lille.fr), 03 59 71 34 90 ou Benjamin Vandooren : [benjamin.vandooren@ac-lille.fr](mailto:benjamin.vandooren@ac-lille.fr), 03 59 71 34 38). Ils vous accompagneront dans votre démarche.

Si votre comité ou le club n'est pas encore agréé service civique, je vous invite à contacter ce même service afin de connaître la procédure d'agrément et d'être aidé dans l'élaboration de votre projet d'accueil de volontaires.

Vous trouverez en pièces jointes à ce courrier 2 documents supports (référentiel de missions JOP 2024 et présentation du programme SC Génération 2024).

Je vous invite à relayer cette information auprès de vos clubs.

Mon service se tient à votre entière disposition pour vous apporter toutes les informations utiles dont vous auriez besoin.

Je vous remercie pour votre engagement à nos côtés en faveur de l'olympisme, du sport et de leurs valeurs citoyennes.



Olivier COTTET